

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES VOYAGES

La Commission des relations internationales et des voyages définit la politique internationale de la Faculté. Elle veille au développement d'une notoriété internationale pour la Faculté, établit des contacts avec les institutions et les universités étrangères et développe les échanges d'étudiants, de professeurs et de chercheurs.

Elle a aussi pour objectif de réaliser un vade-mecum destiné aux enseignants et aux étudiants afin de les aider dans les démarches à suivre pour l'organisation de voyages et également de proposer la procédure à suivre pour les subventions financières qui peuvent être accordées par la Faculté aux enseignants pour la participation à des voyages d'études, etc.

Elle se compose :

- a. du Doyen de la Faculté et du Vice-Doyen ;
- b. de 4 délégués du corps académique de la Faculté ;
- c. de 2 délégués du corps scientifique n'appartenant pas au corps académique ;
- d. de 4 délégués des étudiants ;
- e. d'1 délégué du personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé.

Y assiste avec voix consultative :

- a. le Directeur de l'administration facultaire.

La présidence est assurée par un membre de la délégation académique.

Extrait du Règlement d'ordre intérieur de la Faculté d'Architecture
Disponible *in extenso* sur l'intranet facultaire / Documents règlementaires.